

# Comprendre le fonctionnement des institutions et y participer

Mafalda, par Quino (intégrale disponible chez Glénat)



La Constitution est un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes institutions composant l'État et qui organise leurs relations [...] la Constitution est considérée comme la règle la plus élevée de l'ordre juridique de chaque pays.

Certains États, comme le Royaume-Uni, n'ont pas de Constitution écrite; c'est la coutume qui prévaut pour organiser les relations entre les institutions. D'autres, comme les États-Unis, ont une Constitution qui se présente sous la forme d'un texte unique, comportant à la fois la liste des droits fondamentaux reconnus aux citoyens et la définition des différents pouvoirs.

À la différence des États-Unis, qui disposent de la même Constitution depuis 1787, la France a connu des constitutions très différentes dans leur contenu et dans leur présentation. On peut citer, par exemple :

- la première Constitution, élaborée en 1791, qui définissait à la fois les droits fondamentaux, énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et les différents organes de l'État;
- les trois lois constitutionnelles instituant la IIIe République en 1875 qui ne comportaient aucune référence aux droits fondamentaux;
- la Constitution de la Ve République, qui comporte un préambule proclamant l'attachement du peuple français aux droits de l'homme et au principe de souveraineté nationale.

En l'absence de Constitution, c'est la coutume qui définit le cadre général de l'organisation de l'État. Dans une telle situation, les risques de gouvernement arbitraire sont importants. La rédaction d'une Constitution peut alors permettre de définir les différents organes de l'État selon le principe de la séparation des pouvoirs: la Constitution organise les pouvoirs publics composant l'État en séparant le législatif, l'exécutif et le judiciaire afin de permettre l'équilibre des différents pouvoirs.

## I. Les institutions de la V<sup>e</sup>me République.

### 1. La Constitution de 1958.

La Constitution est un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes institutions composant l'État et qui organise leurs relations [...] la Constitution est considérée comme la règle la plus élevée de l'ordre juridique de chaque pays.

*<http://www.vie-publique.fr/>*

# I. Les institutions de la Vème République.

## 1. La Constitution de 1958.



La Constitution de la Vème République a été élaborée à l'initiative du Général De Gaulle en 1958.

# I. Les institutions de la Vème République.

## 1. La Constitution de 1958.

Certains États, comme le Royaume-Uni, n'ont pas de Constitution écrite; c'est la coutume qui prévaut pour organiser les relations entre les institutions. D'autres, comme les États-Unis, ont une Constitution qui se présente sous la forme d'un texte unique, comportant à la fois la liste des droits fondamentaux reconnus aux citoyens et la définition des différents pouvoirs. [...]

En l'absence de Constitution, c'est la coutume qui définit le cadre général de l'organisation de l'État. Dans une telle situation, les risques de gouvernement arbitraire sont importants.

Dans le cas où la coutume prévaut sur une Constitution écrite, on a recours à une tradition orale, c'est-à-dire à des règles qui au mieux sont dépassées par leur ancienneté, au pire peuvent être réinterprétées selon le bon vouloir des gouvernants. On est bien loin de l'idée de démocratie.

# I. Les institutions de la V<sup>e</sup> République.

## 1. La Constitution de 1958.

### Doc. Extraits de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958

#### « Le pouvoir exécutif »

##### Le président de la République

**Art. 5.** Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il est le chef de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

**Art. 6.** Le président de la République est élu pour 5 ans au suffrage universel direct [...].

**Art. 8.** Le président de la République nomme le Premier ministre [...] et les autres membres du gouvernement.

**Art. 12.** Le président de la République [...] peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

**Art. 15.** [Il] est le chef des armées.

**Art. 17.** [Il] a le droit de grâce<sup>1</sup>.

1. Mesure visant à supprimer ou réduire la peine d'un condamné.

#### Le Gouvernement

**Art. 20.** Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'Administration et de la force armée.

**Art. 21.** Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale. Il assure l'exécution des lois [...].

#### Le pouvoir législatif

**Art. 24.** Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. [...] Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

**Art. 49.** Le Premier ministre engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale. L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du gouvernement par le vote d'une motion de censure<sup>2</sup>. »

2. Vote conduisant à la démission du gouvernement.

# I. Les institutions de la Vème République.

## 1. La Constitution de 1958.

Qui a le pouvoir ?	Mode d'obtention ?	Rôle	Type de pouvoir exercé et définition
Président de la République	Election au suffrage universel direct pour 5 ans = élu par tous les citoyens	Gouverne avec les ministres Dirige la politique nationale et extérieure Promulgue les lois Chef des armées	<b>Exécutif</b> = faire appliquer la loi
Premier ministre et gouvernement	Nommés par le président	Gouvernent le pays Présentent des projets de loi	<b>Exécutif</b> = faire appliquer la loi
Parlement	Assemblée nationale	Election des 577 députés au suffrage universel direct	Législatif = créer les lois
	Sénat	Election au suffrage universel indirect = vote par les grands électeurs	Législatif = créer les lois

# I. Les institutions de la V<sup>e</sup> République.

## 1. La Constitution de 1958.

### Doc. Extraits de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958

« *Le pouvoir exécutif*

#### **Le président de la République**

**Art. 5.** Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il est le chef de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

**Art. 6.** Le président de la République est élu pour 5 ans au suffrage universel direct [...].

**Art. 8.** Le président de la République nomme le Premier ministre [...] et les autres membres du gouvernement.

**Art. 12.** Le président de la République [...] peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

**Art. 15.** [Il] est le chef des armées.

**Art. 17.** [Il] a le droit de grâce<sup>1</sup>.

1. Mesure visant à supprimer ou réduire la peine d'un condamné.

#### **Le Gouvernement**

**Art. 20.** Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'Administration et de la force armée.

**Art. 21.** Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale. Il assure l'exécution des lois [...].

#### *Le pouvoir législatif*

**Art. 24.** Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. [...] Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

**Art. 49.** Le Premier ministre engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale. L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du gouvernement par le vote d'une motion de censure<sup>2</sup>. »

2. Vote conduisant à la démission du gouvernement.

Le pouvoir judiciaire (= qui punit le non respect des lois) n'apparaît pas ici. Il est détenu par les magistrats indépendants ayant une formation en droit. On a donc bien une séparation des pouvoirs (= bases de la démocratie).

# I. Les institutions de la Vème République.

## 2. Schéma de la Constitution de 1958.

Les Clés de la République



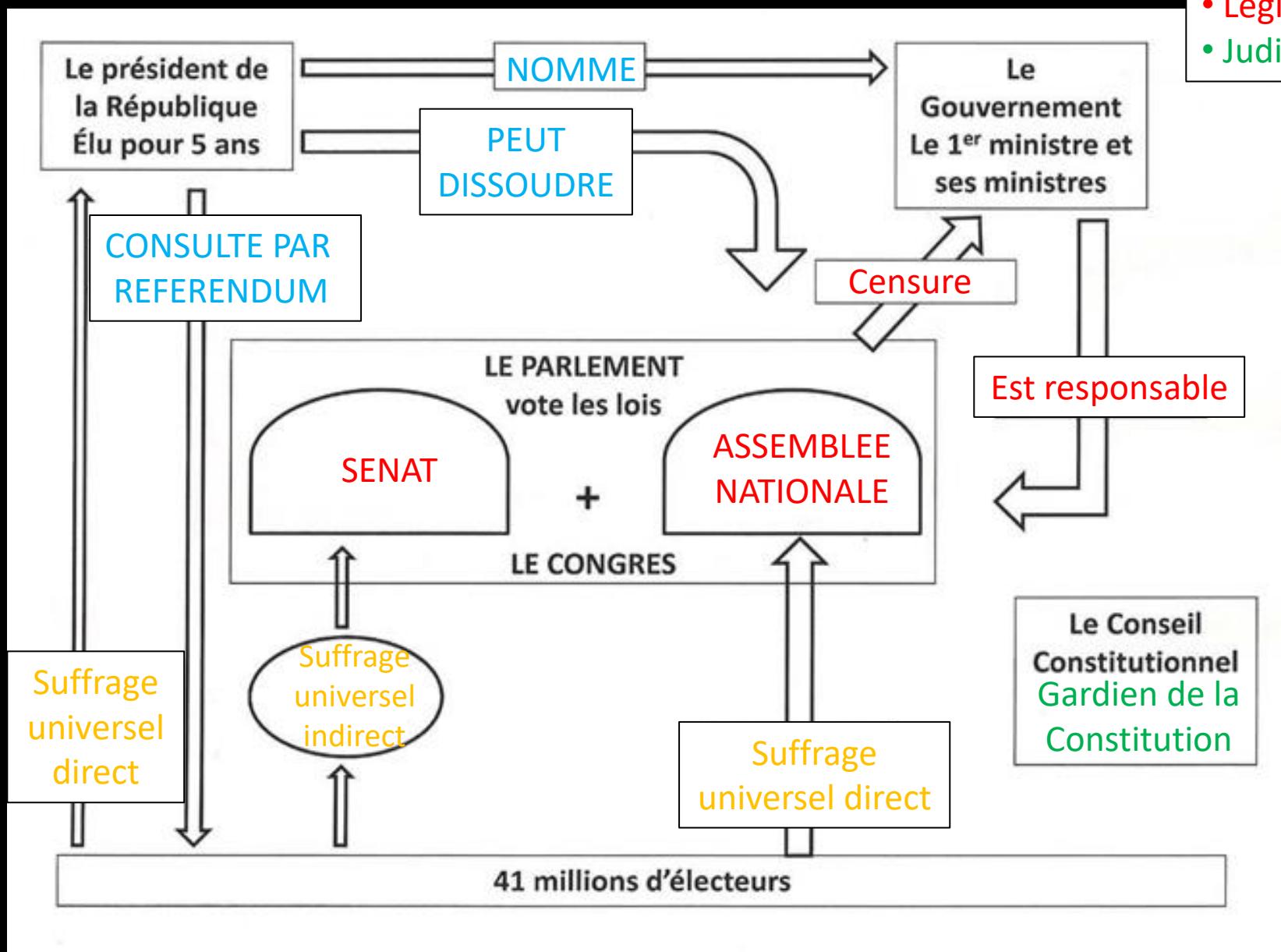
[http://www.dailymotion.com/video/x24a7nm\\_la-constitution-les-cles-de-la-republique\\_school](http://www.dailymotion.com/video/x24a7nm_la-constitution-les-cles-de-la-republique_school)

# I. Les institutions de la Vème République.

## 2. Schéma de la Constitution de 1958.

Pouvoirs :

- Exécutif
- Législatif
- Judiciaire



# I. Les institutions de la Vème République.

## 3. Le pouvoir exécutif.

### *Extrait de la Constitution de la Vème République du 4 octobre 1958*

**Art. 11 :** Le Président de la République peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics.

**Art. 12 :** Le Président de la République peut prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale.

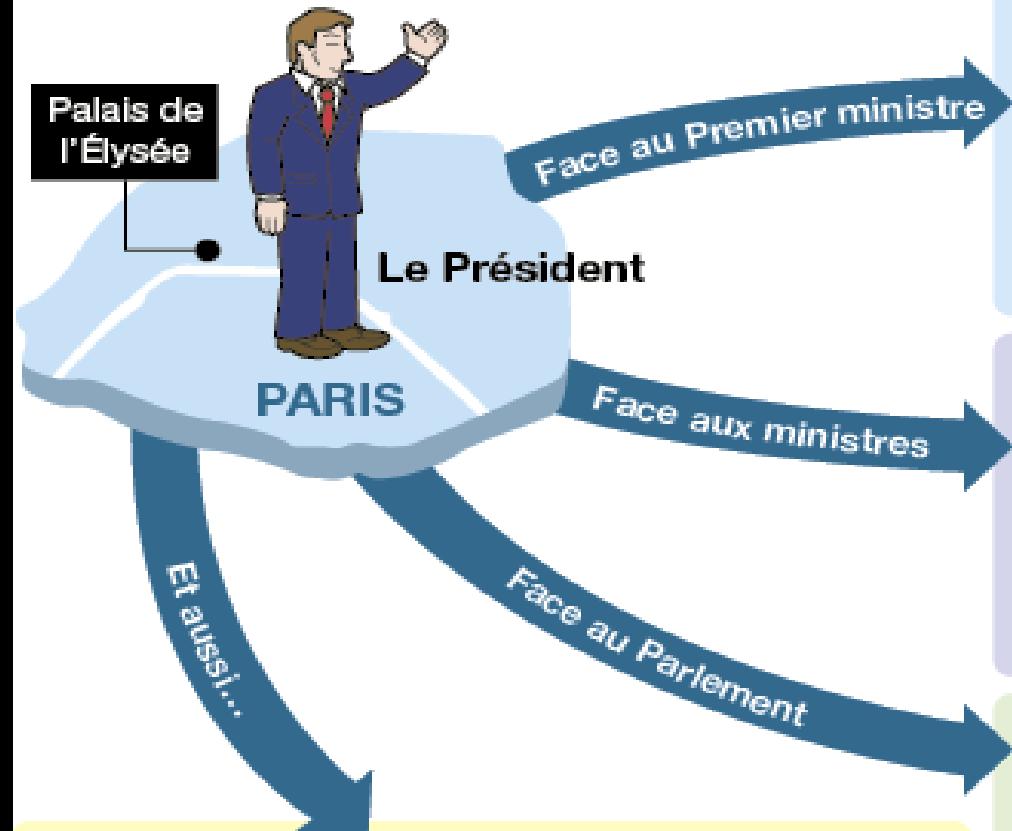
**Art. 49 :** L'Assemblée Nationale met en cause la responsabilité du gouvernement par le vote d'une motion de censure.

**Art. 50 :** Lorsque l'Assemblée Nationale adopte une motion de censure ou qu'elle désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du gouvernement, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du gouvernement.

# I. Les institutions de la Vème République.

## 3. Le pouvoir exécutif.

### Les pouvoirs du Président



Le Président le nomme, lui donne ses priorités et peut le forcer à démissionner.



En cas de cohabitation (quand le Président n'est pas soutenu par une majorité de l'Assemblée), tout change et le Premier ministre devient le vrai décideur de la politique française.



C'est le Président et le Premier ministre qui les choisissent et les révoquent. Le Président contrôle leur action (surtout pour les ministères les plus importants) et les réunit chaque mercredi matin à l'Élysée.

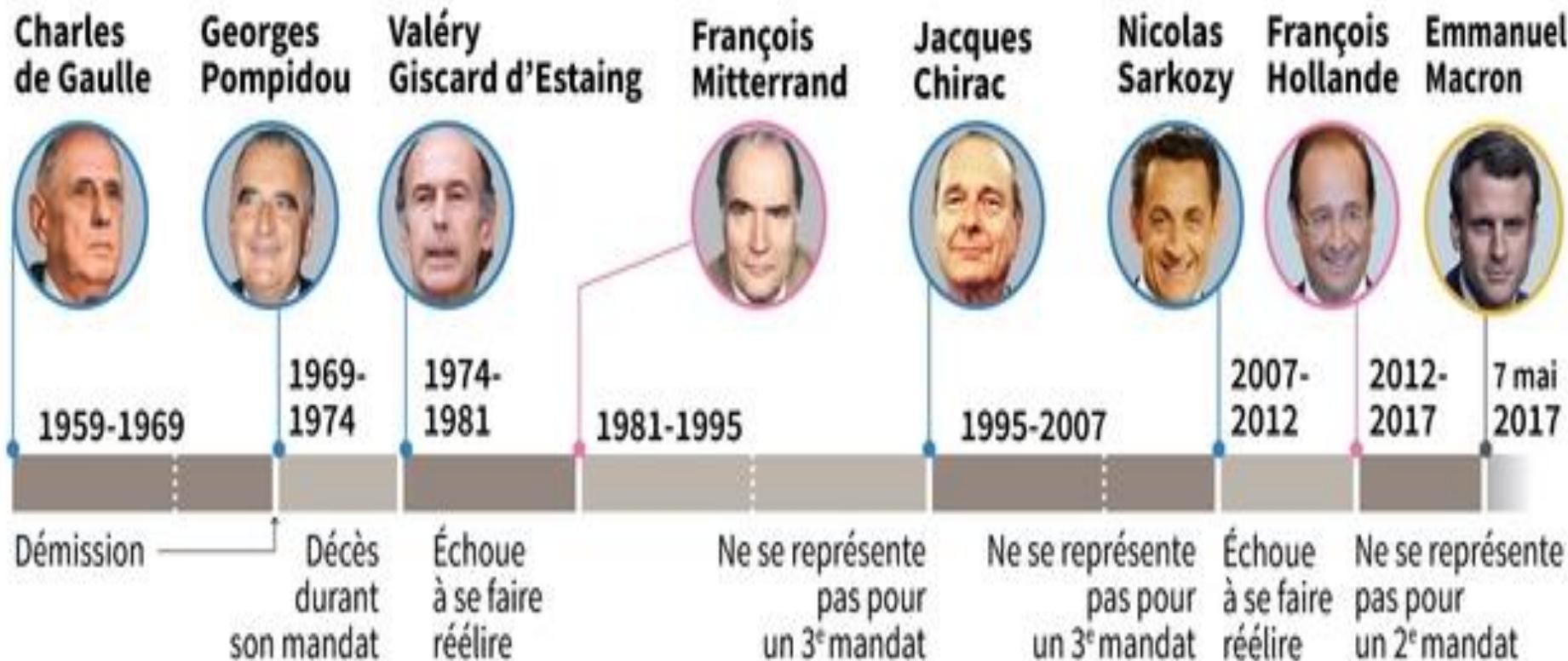


Le Président fait voter par députés et sénateurs les nouvelles lois auxquelles il tient. Et aucune loi ne peut entrer en vigueur si il ne la signe pas. Surtout, il peut dissoudre l'Assemblée et provoquer de nouvelles élections législatives, et faire un référendum.

# I. Les institutions de la V<sup>e</sup> République.

## 3. Le pouvoir exécutif.

### Les présidents de la V<sup>e</sup> République



Alain Poher, président du Sénat, assure deux fois l'intérim :  
du 28 avril au 20 juin 1969 et du 2 avril au 19 mai 1974

## I. Les institutions de la V<sup>e</sup> République.

### 3. Le pouvoir exécutif.

Le pouvoir exécutif en France est à la fois dans les mains du Président de la République et dans celles du Premier ministre.

Le Président de la République :

- nomme le Premier ministre et lui donne des directives politiques,
- fait voter les lois et les signe
- est le représentant de la France à l'étranger
- est le chef des armées

## I. Les institutions de la V<sup>e</sup> République.

### 3. Le pouvoir exécutif.

La Constitution prévoit des voies de recours = moyen d'actions détenus par une institution permettant de remettre en cause une autre institution

- Referendum = voie de recours détenue par le Président de la République qui peut consulter le peuple qui répond à une question sur une modification de la loi par oui ou par non
- Dissolution de l'Assemblée Nationale = voie de recours détenue par le Président de la République qui met fin au mandat des députés
- Motion de censure = voie de recours détenue par les députés qui oblige le gouvernement à présenter sa démission au président de la république

# I. Les institutions de la Vème République.

## 3. Le pouvoir exécutif.

### La responsabilité du gouvernement

En France, le gouvernement a une responsabilité politique devant l'Assemblée nationale.



L'article 49  
de la Constitution  
prévoit trois procédures

49-1

#### Question de confiance

Posée par le Premier ministre, elle engage la responsabilité du gouvernement sur un **programme** ou une **déclaration de politique générale**.

49-2

#### Motion de censure

À l'initiative de l'Assemblée nationale, elle doit être présentée par au moins 58 députés.

49-3

#### Engagement de responsabilité

Le gouvernement engage sa responsabilité sur un **projet ou une proposition de loi**.



Si l'Assemblée nationale n'accorde pas sa confiance au gouvernement (ou vote la motion de censure) alors ce dernier **doit démissionner**.

## I. Les institutions de la Vème République.

### 3. Le pouvoir exécutif.

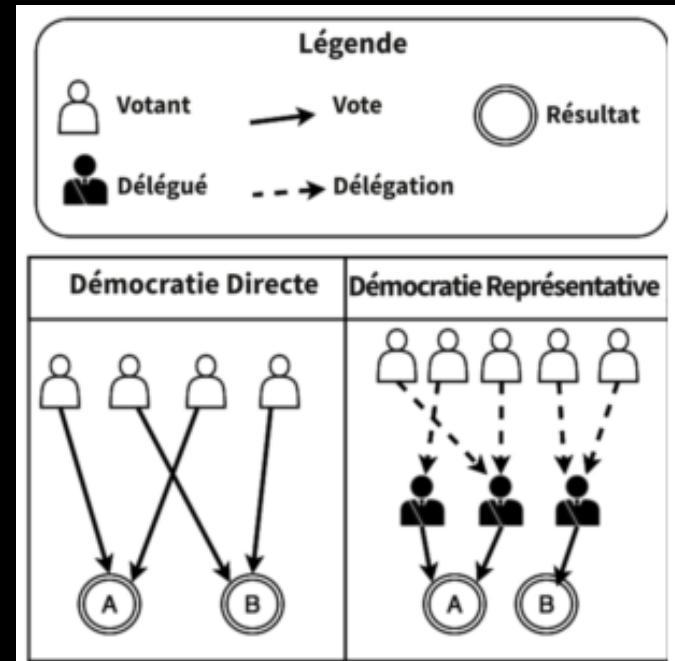
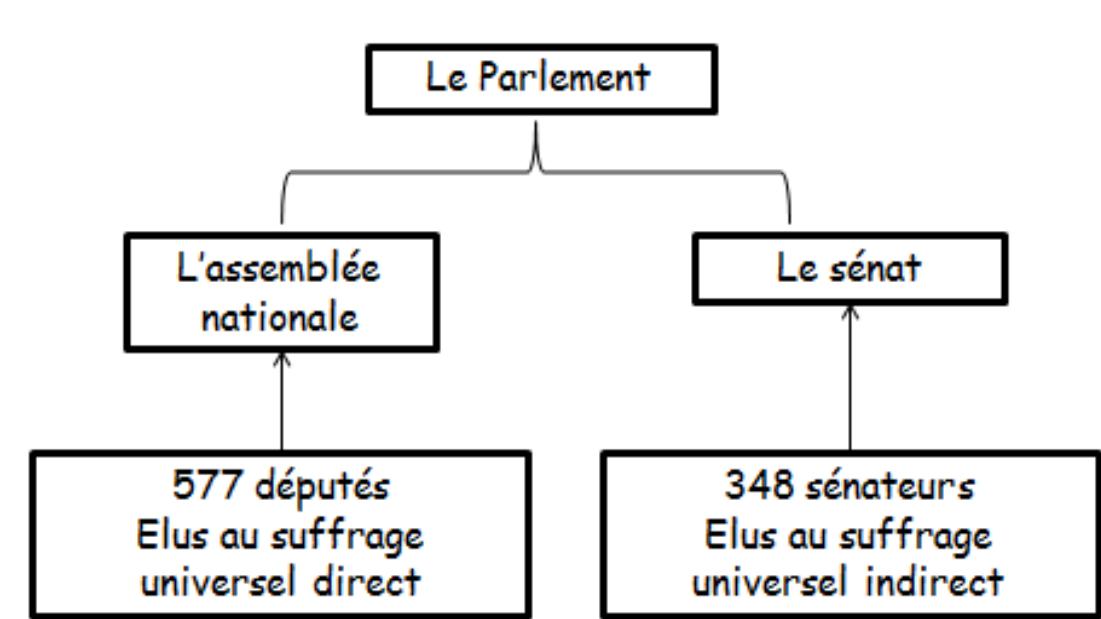
Le Premier ministre est responsable du gouvernement.

Cette responsabilité est définie par l'article 49 de la Constitution, et donne le droit à l'Assemblée Nationale de forcer un gouvernement à la démission.

Cela permet d'éviter tout abus de pouvoir.

# I. Les institutions de la Vème République.

## 4. Le pouvoir législatif.



## I. Les institutions de la Vème République.

### 4. Le pouvoir législatif.

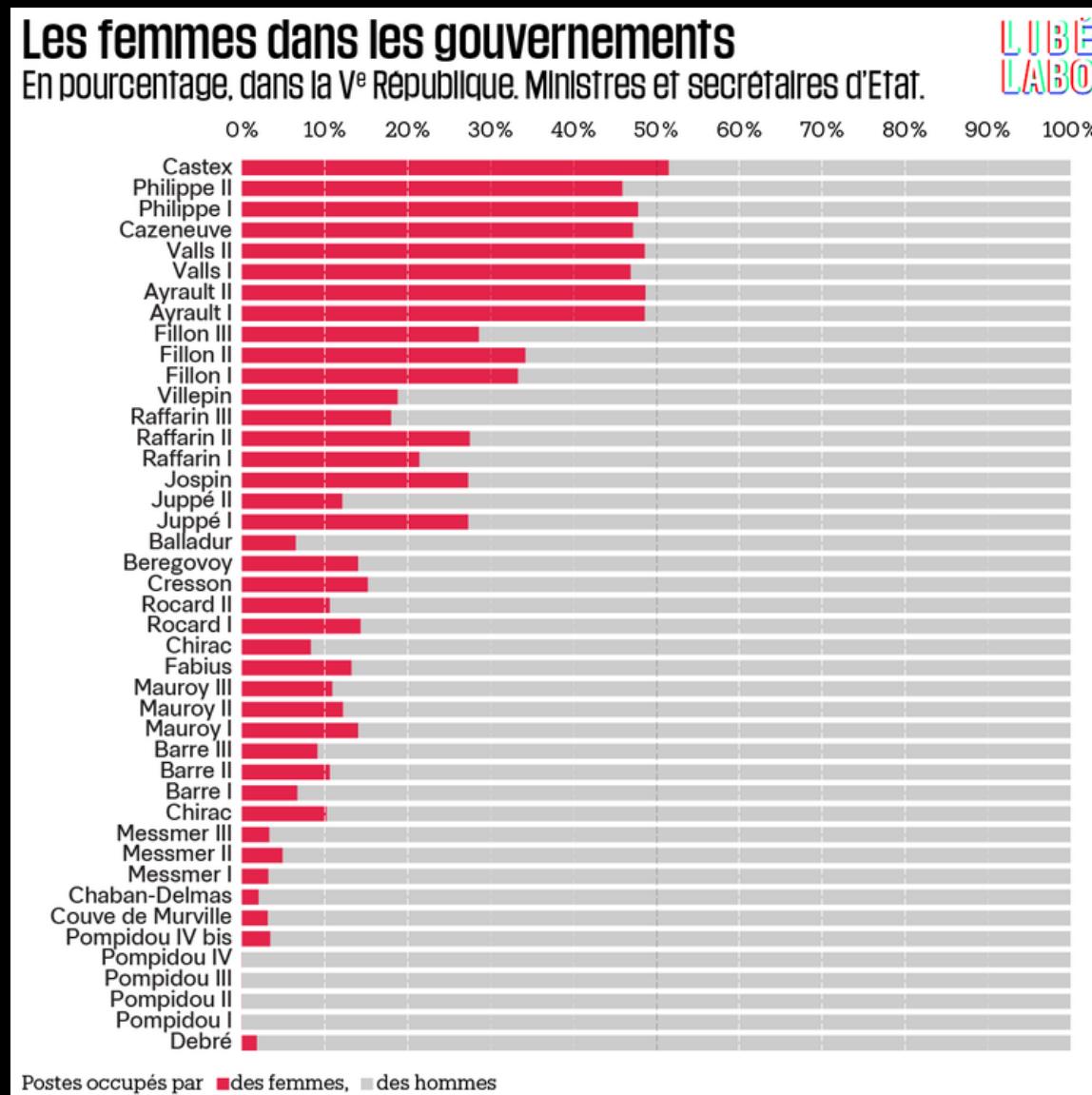
Le pouvoir législatif est détenu par le Parlement. Celui-ci est constitué de l'Assemblée Nationale (577 députés élus au suffrage universel direct) et du Sénat (348 sénateurs élus au suffrage universel indirect, par des grands électeurs),

Les lois peuvent être rédigées par le gouvernement (projets de loi) ou par le Parlement (propositions de loi). Suite à son adoption, la loi est promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel.

Nous nous trouvons donc dans une configuration de démocratie représentative, à l'exception des référendums où l'avis du peuple est demandé directement.

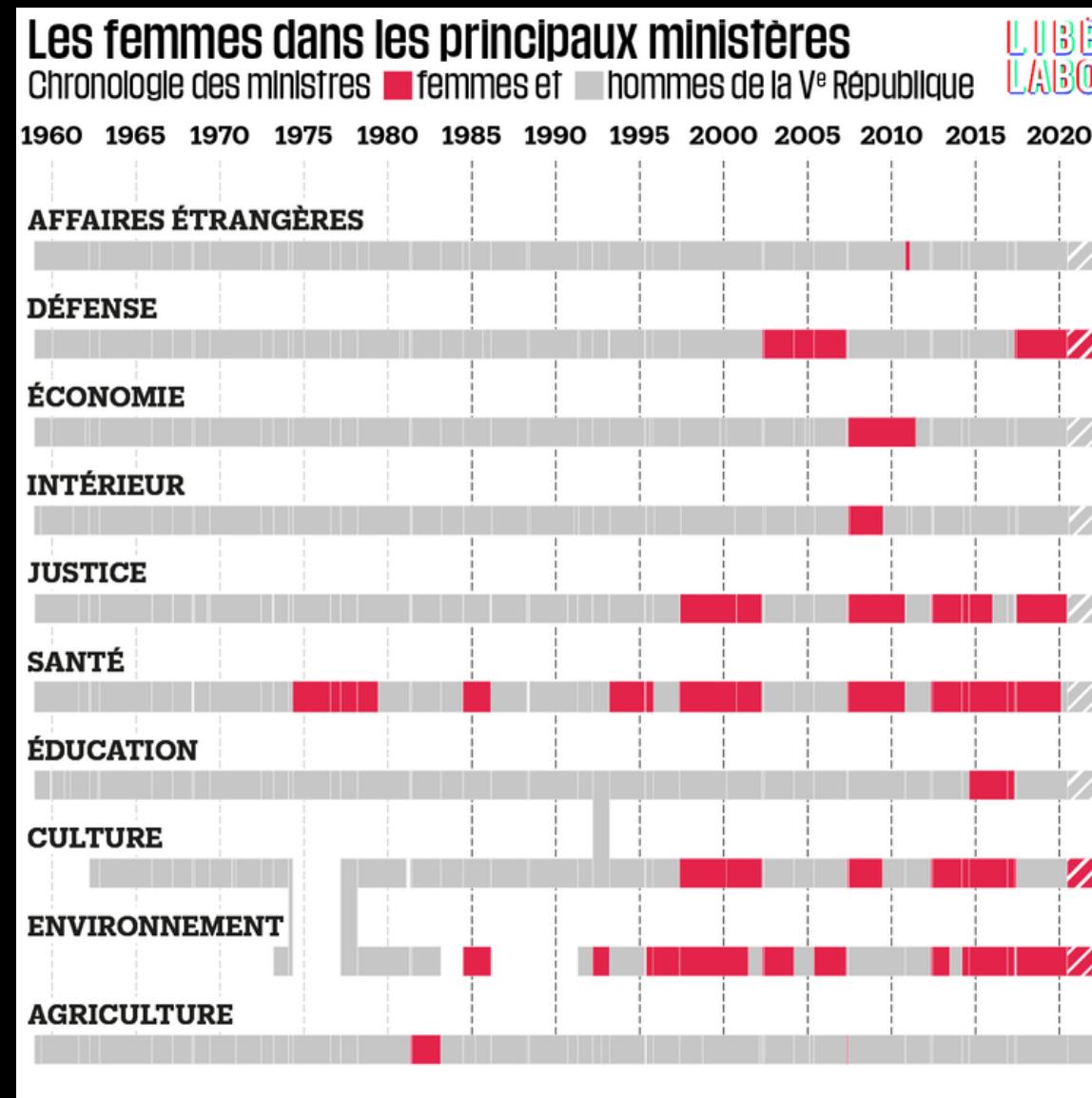
# I. Les institutions de la Vème République.

## 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?



# I. Les institutions de la Vème République.

## 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?



# I. Les institutions de la Vème République.

## 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?

### LES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE

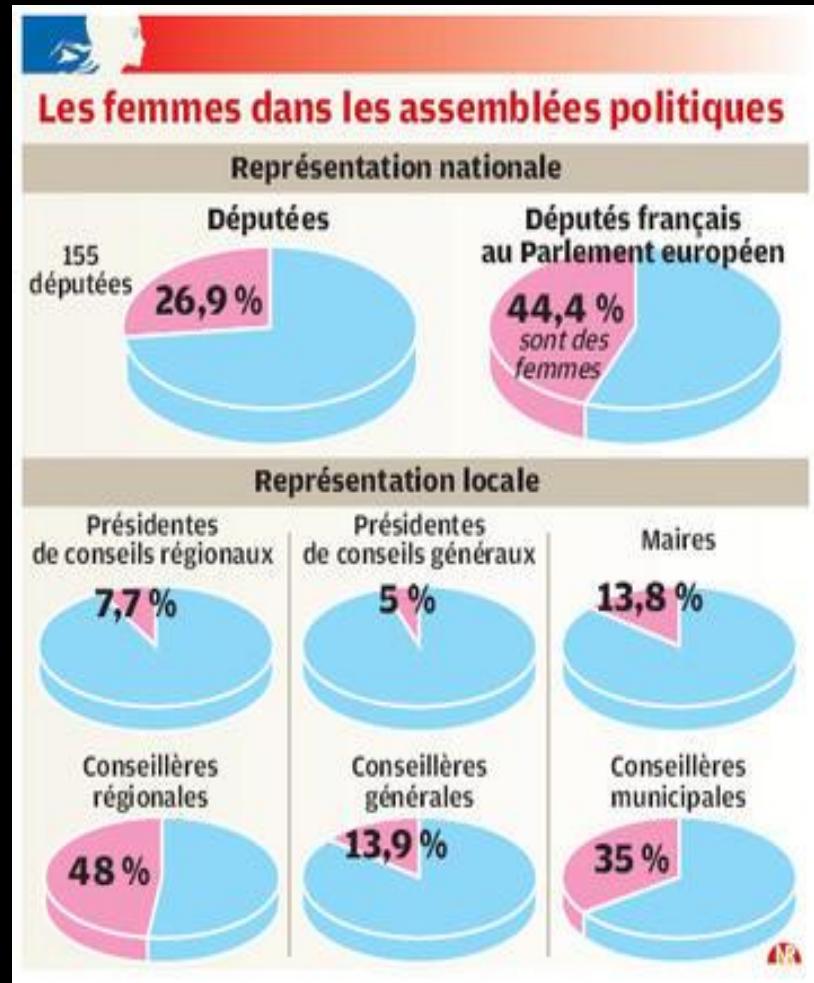
Pourcentage de femmes élues dans les Assemblées nationales en Europe...

Suède	44,7%
Finlande	42,5%
Pays-Bas	40,7%
Danemark	39,1%
Belgique	38%
Espagne	36%
Allemagne	32,9%
Portugal	28,7%
France	26,9%
Royaume-Uni	22,3%
Rép. Tchèque	22%
Italie	21,6%
Grèce	18,7%
Irlande	15,1%
Hongrie	8,8%
Malte	8,7%
1958	1,3%
1973	1,7%
1986	5,8%
1997	10,8%
2002	12,1%
2007	18,5%
2012	26,9%

... et à l'Assemblée  
nationale française



idé REUTERS



Sources : Union interparlementaire, ministère de l'Intérieur

## I. Les institutions de la Vème République.

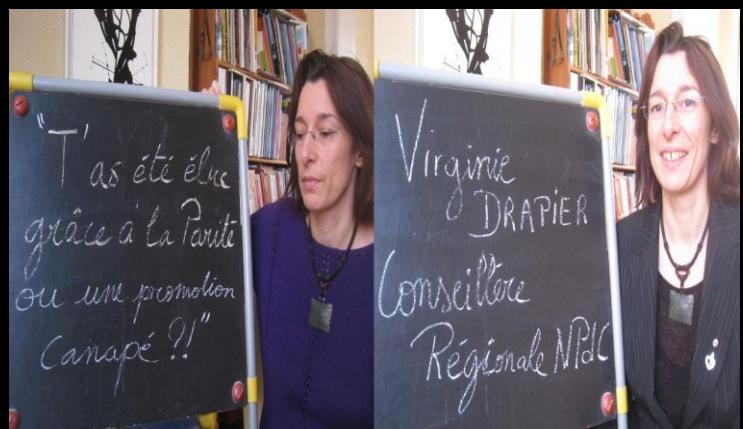
### 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?

En France, les femmes sont sous représentées dans les assemblées, locales et nationales, et n'ont pas accès aux postes à responsabilités.

Certes, la situation évolue puisque l'on est passé de 1% de femmes à l'Assemblée Nationale en 1958 à 27 % en 2012, mais on peut pas encore parler de parité.

# I. Les institutions de la Vème République.

## 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?



## I. Les institutions de la Vème République.

### 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?

La lutte contre le sexisme en politique (au-delà de l'aspect judiciaire) est d'autant plus nécessaire que le non respect des femmes va à l'encontre même des principes définis par notre Constitution, des valeurs défendues par notre République.

## I. Les institutions de la Vème République.

### 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?

#### Quelques dates clés

1791 : *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d'Olympe de Gouges, dont le préambule commence ainsi : "Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale".

1804 : Le Code civil donne aux femmes des droits civils mais leur refuse les droits politiques..

21 avril 1944 : L'ordonnance d'Alger accorde le droit de vote aux femmes françaises.

27 octobre 1946 : Le préambule de la constitution proclame : "La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme" (art.3).

6 juin 2000 : La loi sur la parité en politique module l'aide publique aux partis politiques en fonction de leur respect de l'application de la parité pour la présentation des candidats aux élections.

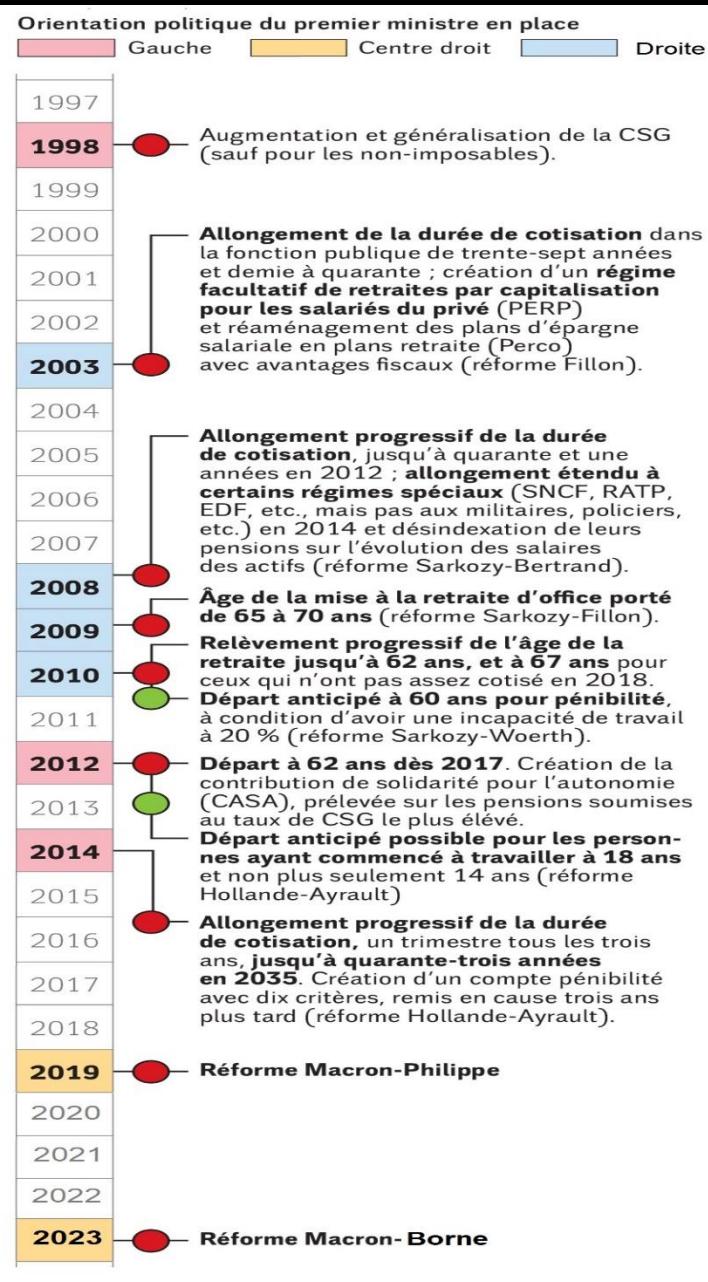
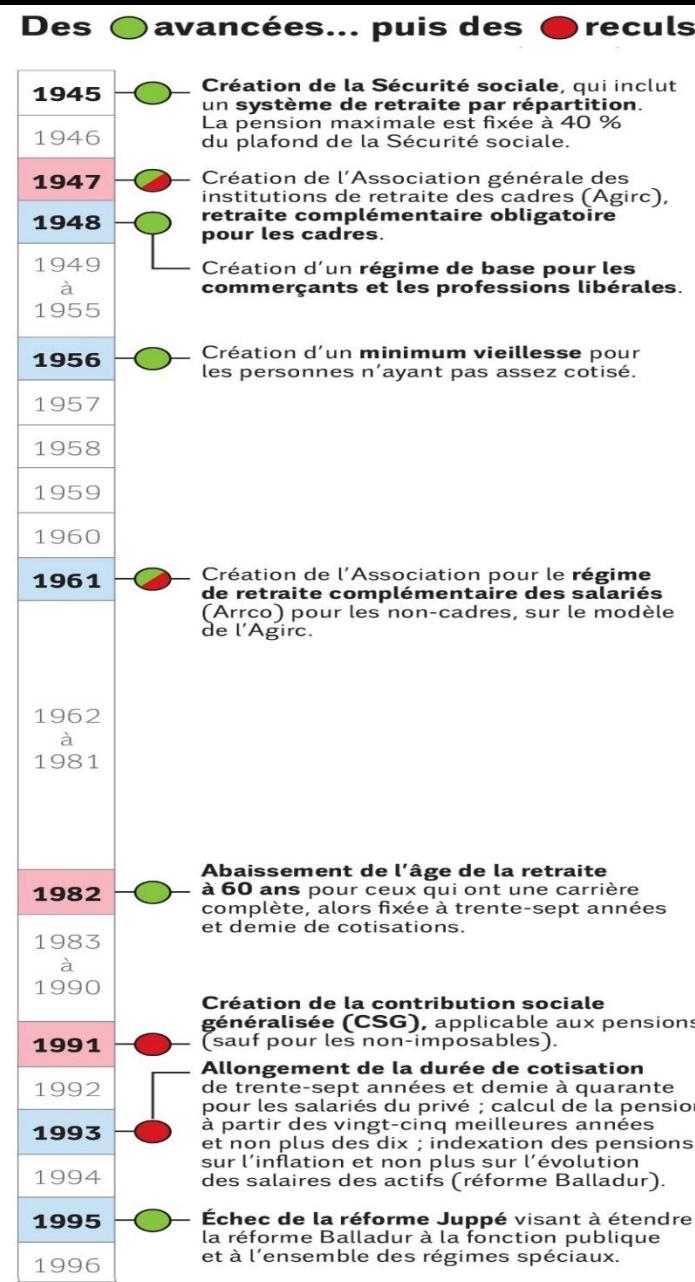
## I. Les institutions de la Vème République.

### 5. Les femmes ont-elles la même place que les hommes en politique?

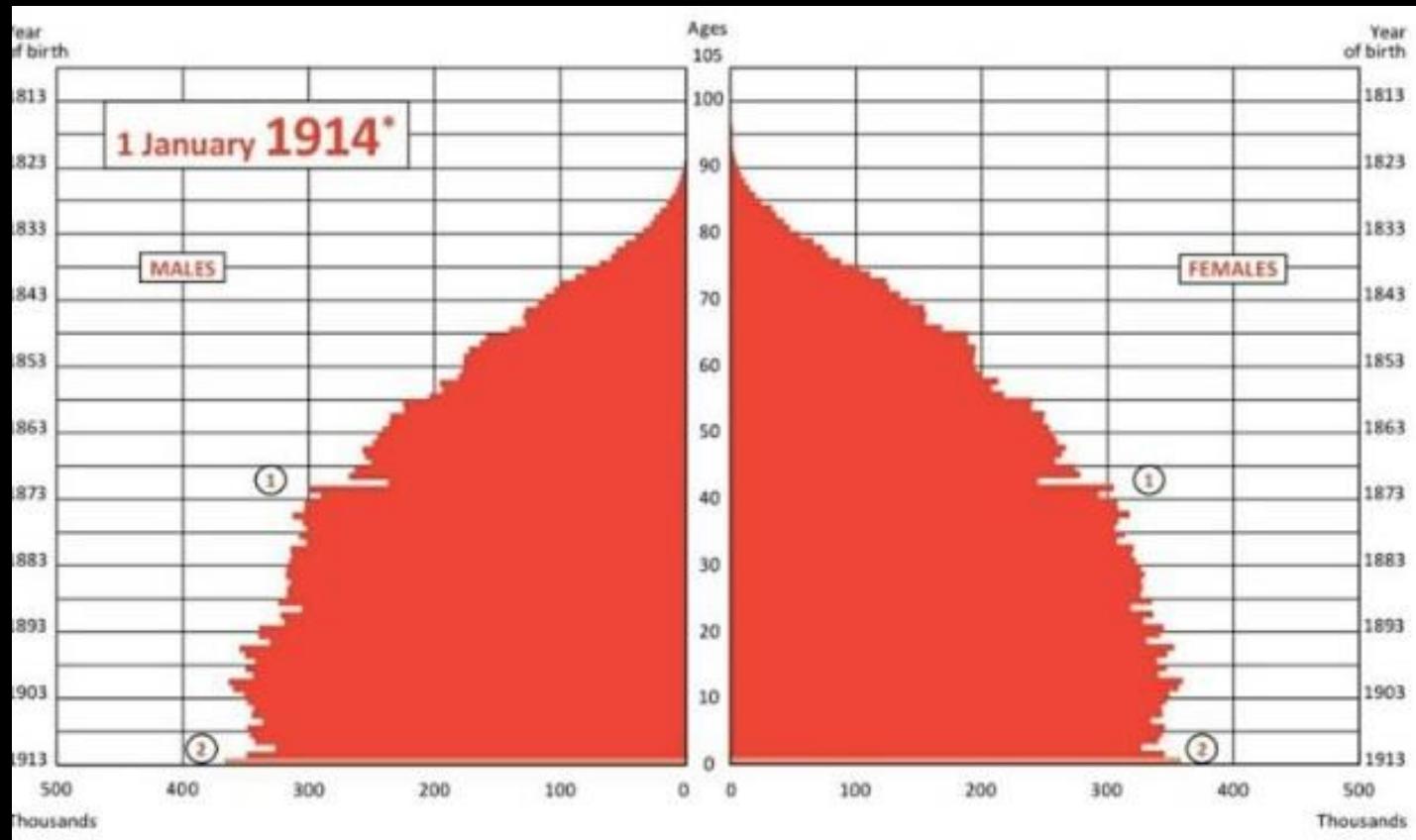
La parité permet une représentation plus juste car elle garantit que l'ensemble de la population soit représentée, à savoir tous les hommes, mais aussi toutes les femmes.

La loi sur la parité repose donc sur cette valeur centrale de la devise de notre République: l'égalité.

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

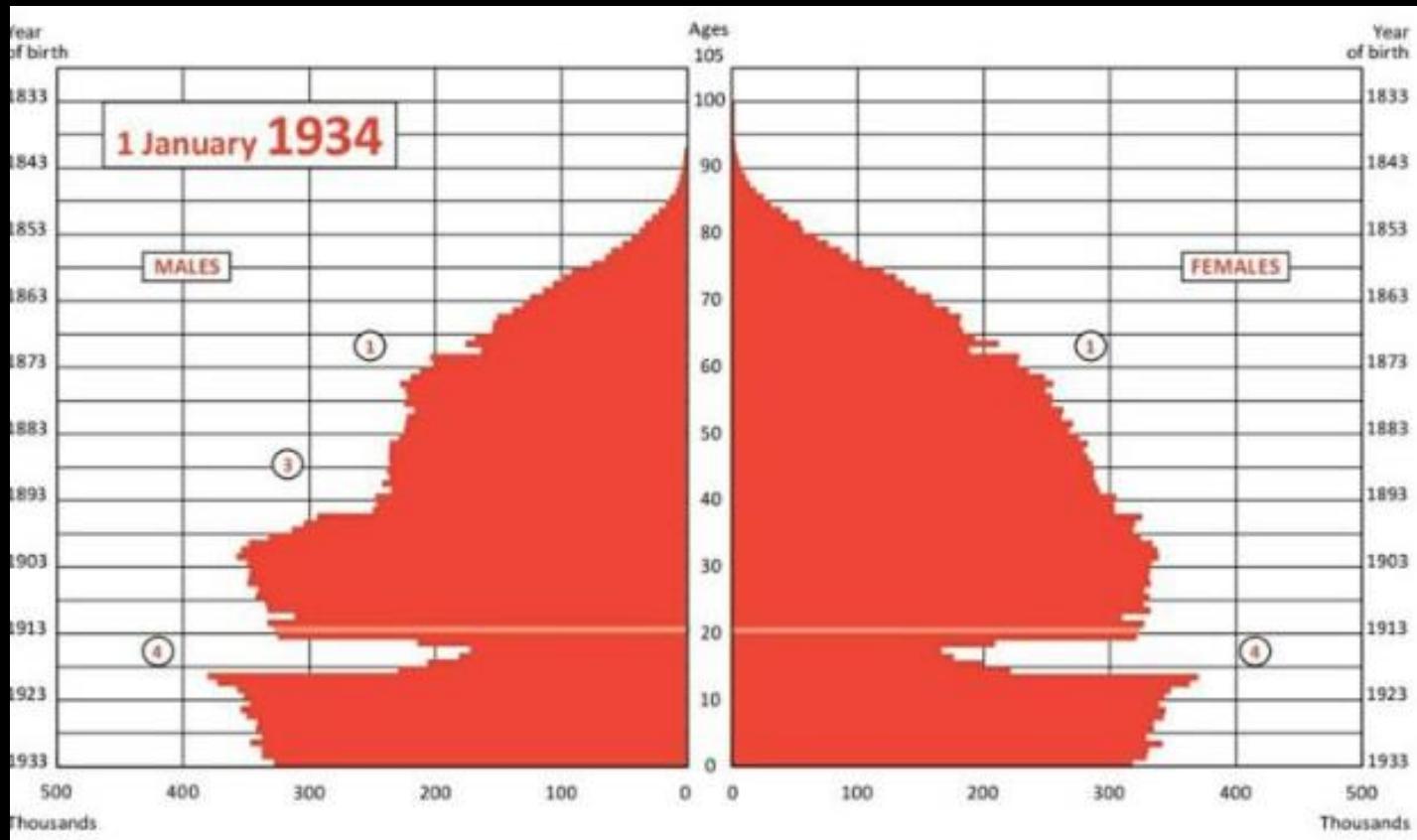


## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

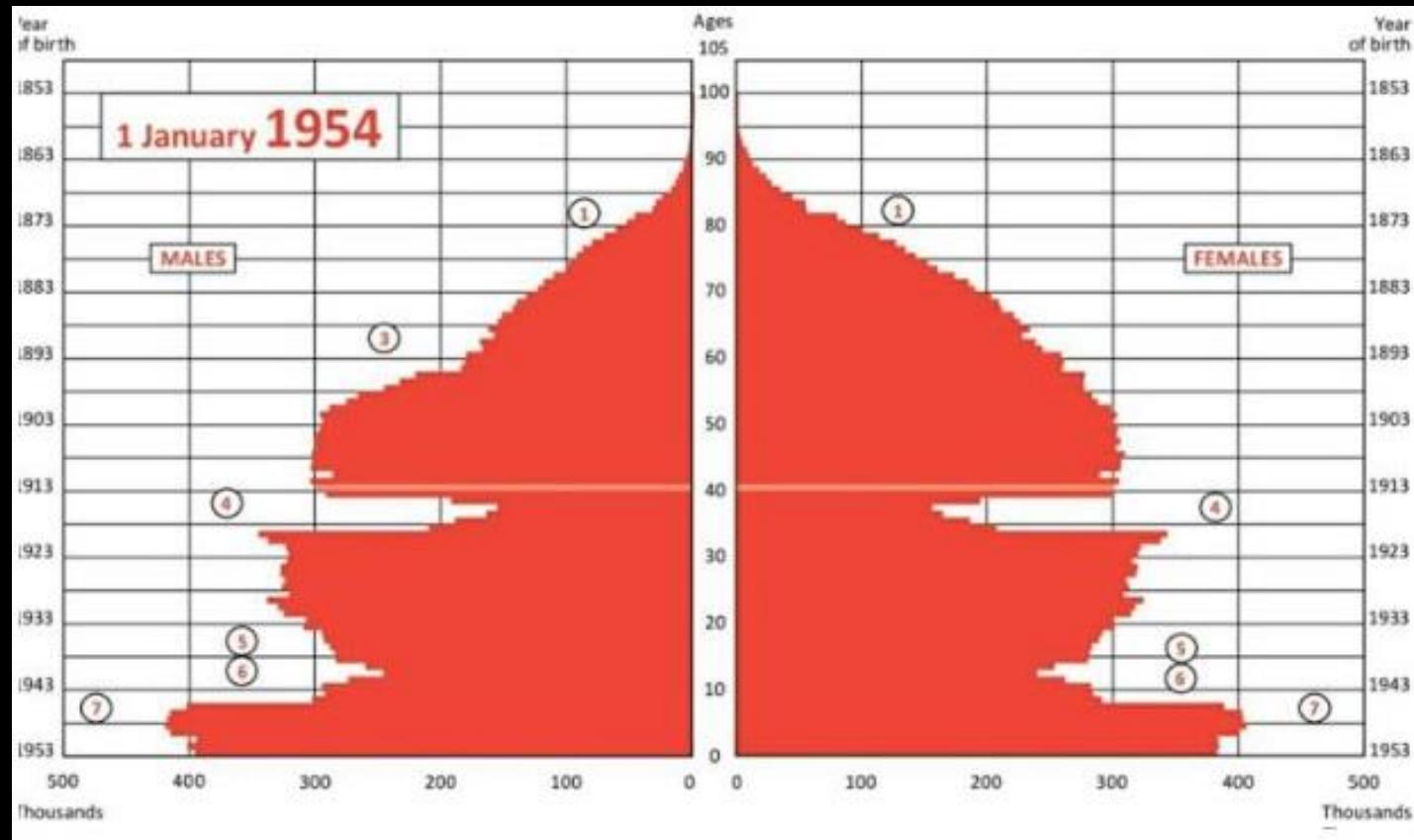


- ① Déficit de naissances dû à la guerre de 1870
- ② Mortalité infantile exceptionnelle en 1911 due à une canicule estivale
- ③ Pertes militaires de la guerre de 1914-1918
- ④ Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (cohortes décimées)
- ⑤ Les cohortes décimées atteignent l'âge de la procréation
- ⑥ Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945
- ⑦ Début du baby-boom
- ⑧ Fin du baby-boom

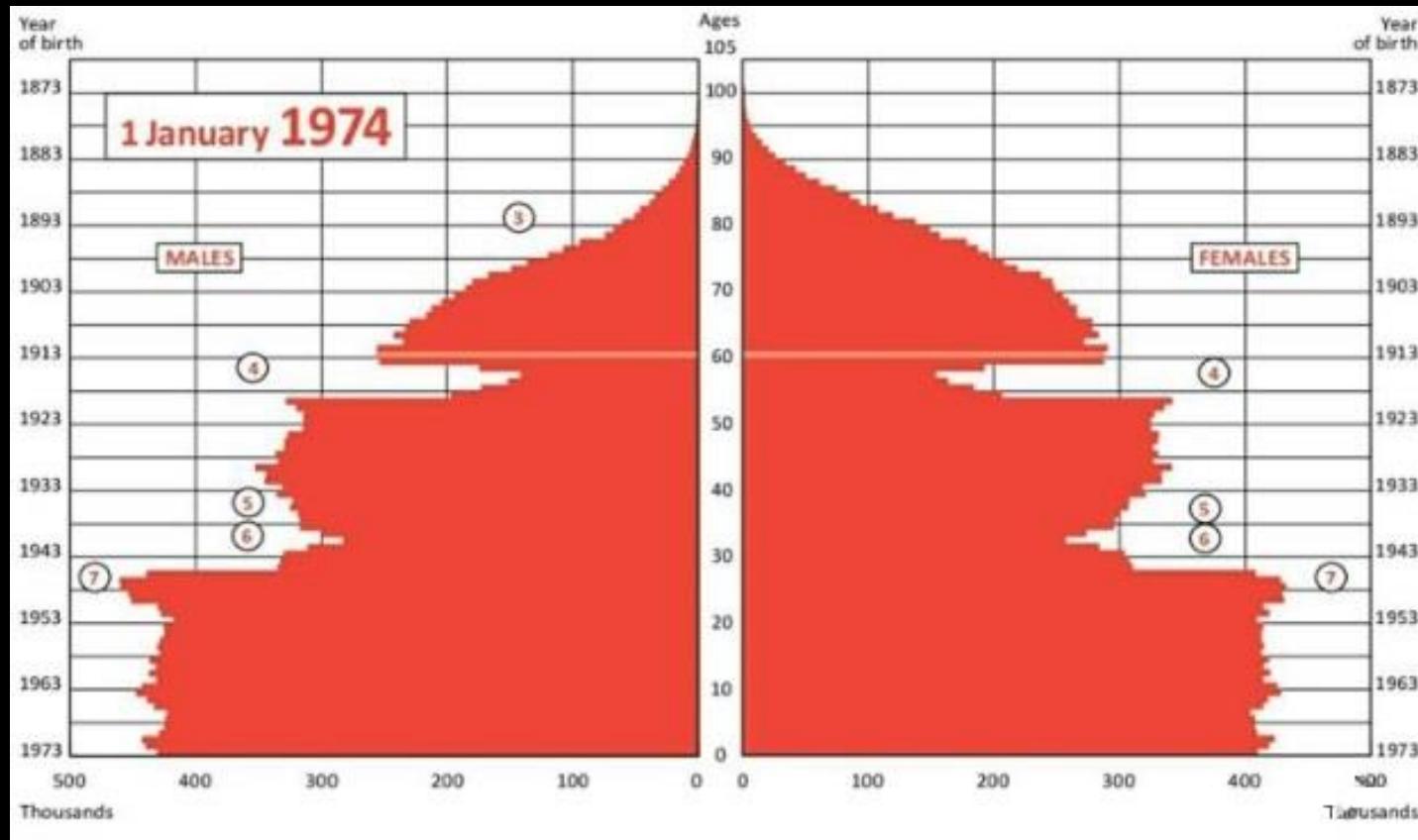
## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.



## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

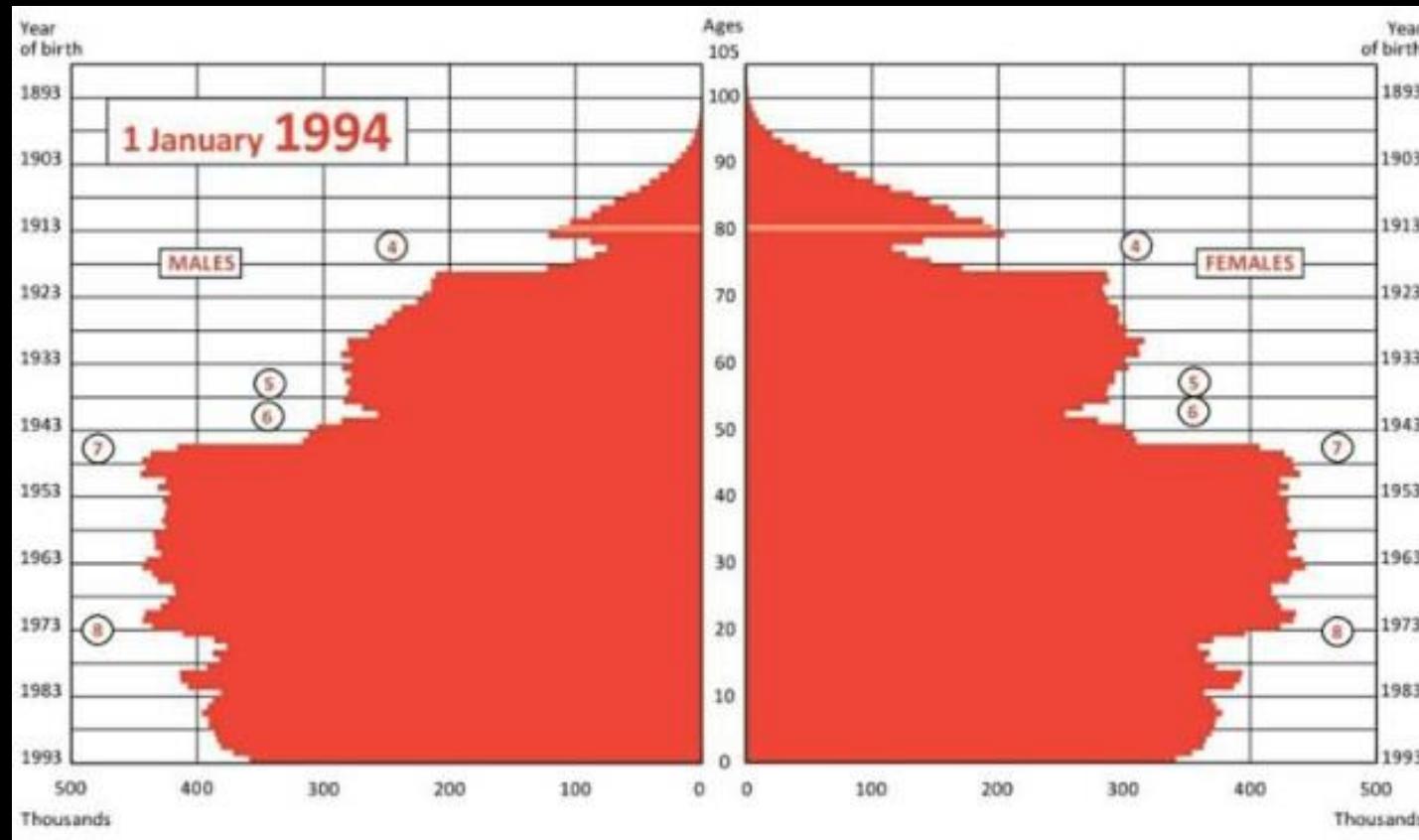


## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.



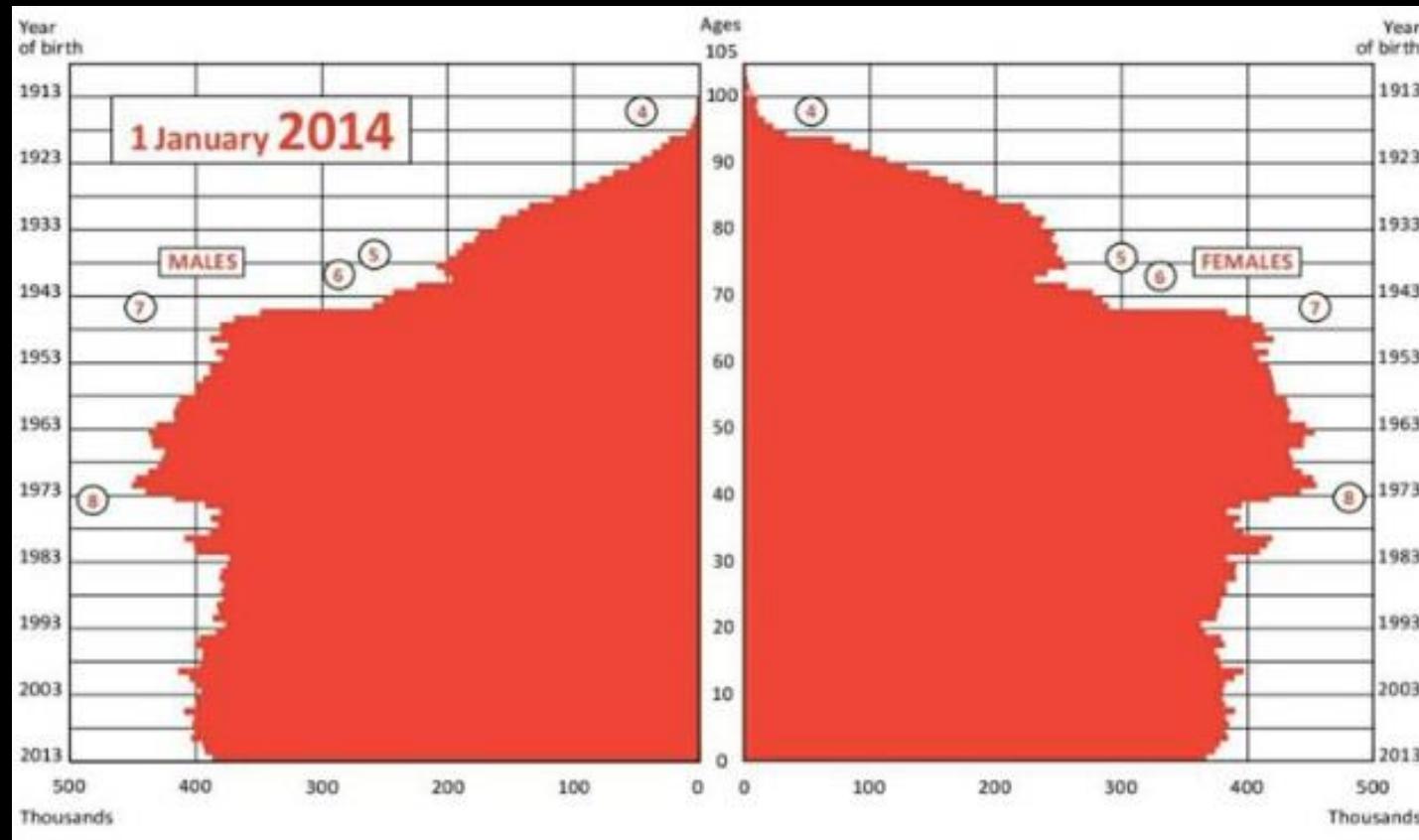
- ① Déficit de naissances dû à la guerre de 1870
- ② Mortalité infantile exceptionnelle en 1911 due à une canicule estivale
- ③ Pertes militaires de la guerre de 1914-1918
- ④ Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (cohortes décimées)
- ⑤ Les cohortes décimées atteignent l'âge de la procréation
- ⑥ Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945
- ⑦ Début du baby-boom
- ⑧ Fin du baby-boom

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.



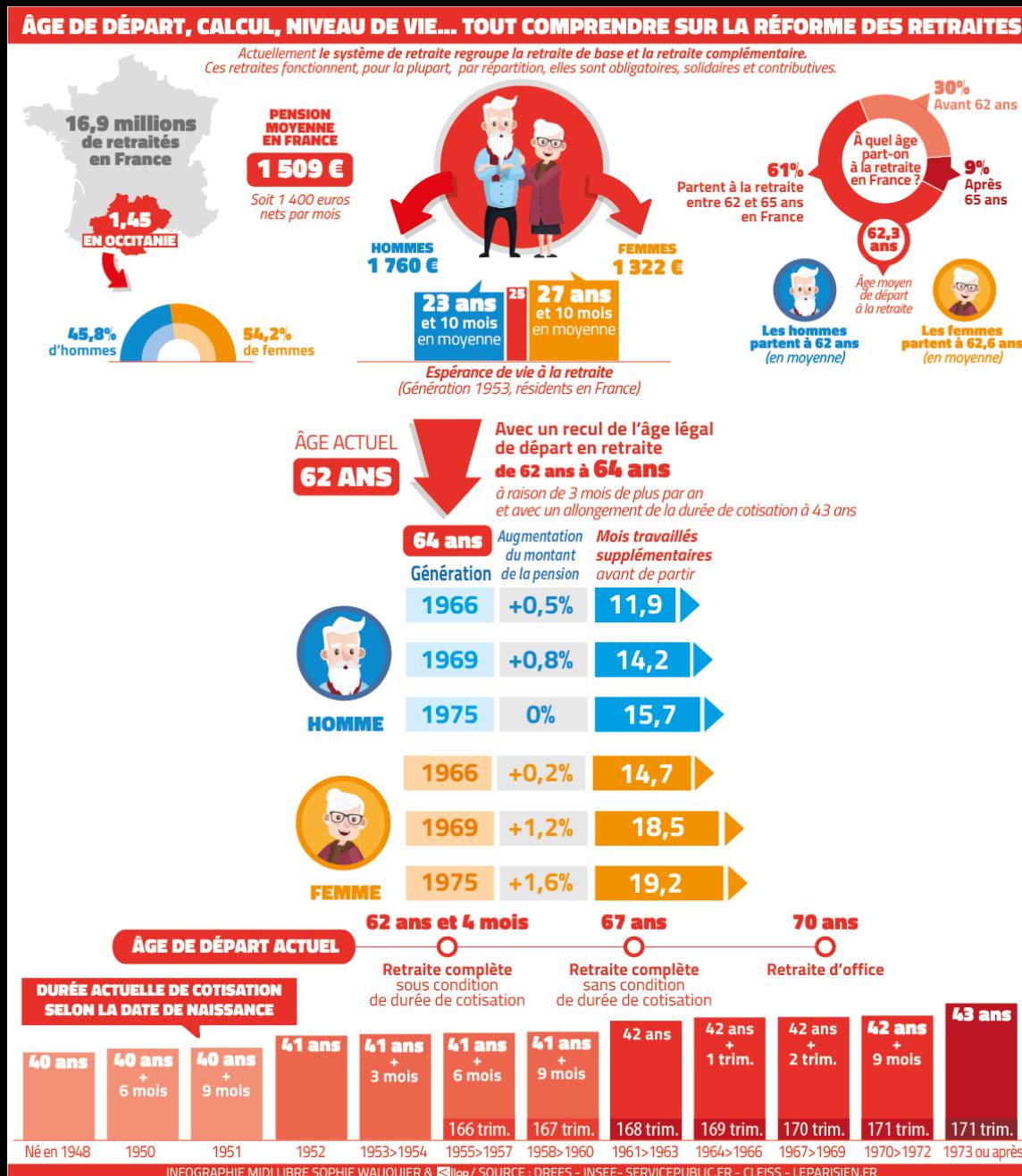
- ① Déficit de naissances dû à la guerre de 1870
- ② Mortalité infantile exceptionnelle en 1911 due à une canicule estivale
- ③ Pertes militaires de la guerre de 1914-1918
- ④ Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (cohortes décimées)
- ⑤ Les cohortes décimées atteignent l'âge de la procréation
- ⑥ Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945
- ⑦ Début du baby-boom
- ⑧ Fin du baby-boom

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.



- ① Déficit de naissances dû à la guerre de 1870
- ② Mortalité infantile exceptionnelle en 1911 due à une canicule estivale
- ③ Pertes militaires de la guerre de 1914-1918
- ④ Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (cohortes décimées)
- ⑤ Les cohortes décimées atteignent l'âge de la procréation
- ⑥ Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945
- ⑦ Début du baby-boom
- ⑧ Fin du baby-boom

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.



## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

### Réforme des retraites : retour sur les principales mesures du projet pour...

#### ... l'équilibre du système

- Relève progressive de l'âge de départ pour atteindre la cible de 64 ans en 2030.
- Retraite à taux plein à partir de 43 années de travail dès 2027 et automatiquement à 67 ans sans décote.

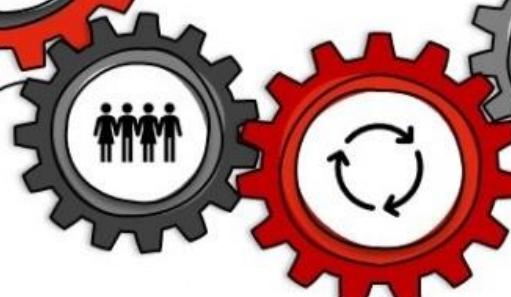


... tous

- Extinction des principaux régimes spéciaux.
- Fonction publique :
  - Extension de la retraite progressive
  - Conservation du droit à partir plus tôt : fonctionnaires en catégorie active et militaires.
- Travailleurs indépendants : engagement de travaux techniques et de concertations d'ici le PLFSS 2024.

#### ... une retraite décente

- Augmentation de 100€/mois du minimum de pension pour une carrière complète.
- Prise en compte des périodes de congé parental dans le dispositif de carrière longue et le calcul du minimum de pension pour ceux qui ont travaillé + de 30 ans.
- Validation de trimestres pour les aidants familiaux.
- Trimestres de retraite supplémentaires pour les stagiaires de travaux d'utilité publique.

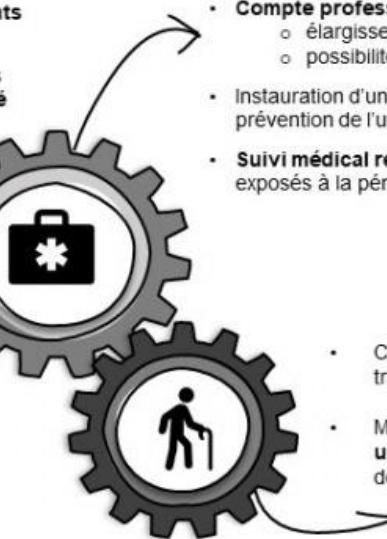


... les seniors

- Création d'un index séniors pour plus de transparence dans les entreprises.
- Mise en place d'un compte épargne temps universel (CETU) pour aménager le temps de travail tout au long de la carrière.

#### ... les carrières longues/difficiles et protéger de l'usure professionnelle

- Départ :
  - Dès 44 années de travail pour les carrières longues
  - Dès 62 ans en cas d'invalidité/inaptitude
  - Dès 55 ans pour les travailleurs handicapés
  - 2 ans avant l'âge légal de la retraite en cas d'AT/MP.
- Compte professionnel de prévention :
  - élargissement des bénéficiaires
  - possibilité de financer un congé de reconversion.
- Instauration d'un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle doté d'1 Md€.
- Suivi médical renforcé pour les métiers identifiés comme exposés à la pénibilité.



## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

*Constitution de la Vème République, article 1, 1958.*

Chronologie	La loi	La République sociale
10 janvier 2023	Après l'annonce d'une réforme des retraites dans la campagne présidentielle et les mois de concertation à l'automne, <a href="#">présentation par la Première ministre Elisabeth Borne de la réforme des retraites sous forme d'avant-projet de loi rectificative de financement de la sécurité sociale</a> (PLFRSS) : 64 ans, 43 ans de cotisations, minimum de 1 200 € bruts de retraite pleine pour les nouveaux retraités, carrières longues (44 ans de cotisations), index séniors...	Annonce par les 8 syndicats de leur rejet du projet et d'une première journée d'action, manifestations et grèves le 19 janvier.

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.



Chronologie	La loi	La République sociale
10 janvier 2023	Après l'annonce d'une réforme des retraites dans la campagne présidentielle et les mois de concertation à l'automne, <a href="#">présentation par la Première ministre Elisabeth Borne</a> de la réforme des retraites sous forme d'avant-projet de loi rectificative de financement de la sécurité sociale (PLFRSS) : 64 ans, 43 ans de cotisations, minimum de 1 200 € bruts de retraite pleine pour les nouveaux retraités, carrières longues (44 ans de cotisations), index séniors...	Annonce par les 8 syndicats de leur rejet du projet et d'une première journée d'action, manifestations et grèves le 19 janvier.

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
12 janvier 2023	Transmission de l'avant-projet de loi retraites au Conseil d'État.	
17 janvier 2023	Calendrier des débats au Parlement sur le projet de loi de réforme des retraites, annoncé par la présidente de l'Assemblée Yaël Braun-Pivet, suite à l'usage par le gouvernement de l'article 47-1 de la Constitution (50 jours de débat) : début des échanges en commission le 30 janvier, examen dans l'hémicycle du 6 au 17 février, puis passage au Sénat le 26 février pour 2 semaines. Vote définitif du Parlement au plus tard le 26 mars.	
18 janvier 2023	Transmission au <u>Conseil d'État</u> d'une 2ème version du projet de loi, revalorisant les pensions minimales des actuels retraités, par décret : sans doute 100 € pour une carrière complète.	

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
19 janvier 2023		<p>1<sup>ère</sup> journée de <u>manifestations, massives</u> (1,120 million de personnes dans la rue selon la police) <u>et de grèves</u>: 2 millions de salariés dans l'action selon les syndicats.</p> <p>Annonce en soirée par les syndicats d'une 2<sup>ème</sup> journée d'action le 31 janvier.</p>
21 janvier 2023	<p>Présentation du projet de loi en Conseil des ministres et transmission à l'Assemblée nationale.</p> <p>Audition d'Olivier Dussopt, ministre du Travail, à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, sur la réforme des retraites.</p>	<p>Manifestation contre la réforme des retraites, lancée par Jean Luc Mélenchon le 10 décembre, à Paris, avec les organisations de jeunesse : 14000 personnes selon le cabinet indépendant Occurrence.</p>
26 janvier 2023	<p>La Première ministre déclare que « l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable ».</p>	

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
30 janvier 2023	Début de l'examen du projet de loi retraites à l' <u>Assemblée</u> , en commission des affaires sociales.	
31 janvier 2023		2 <sup>ème</sup> journée de <u>manifestations</u> et <u>grèves</u> . 1 270 000 participants aux manifestations (chiffre de la police) et, avec les grévistes, plus de 2,5 millions de personnes dans l'action selon les syndicats. À l'issue des manifestations, encore plus massives, de la journée, l' <u>intersyndicale demande le retrait de la réforme</u> et appelle à 2 nouvelles journées de mobilisation les 7 et 11 février, et d'ici là à multiplier les actions et initiatives.

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
6 février 2023	<p>Début de l'examen du projet de loi dans l'hémicycle à l'Assemblée, à commencer par une motion de rejet, elle-même rejetée et une motion pour un référendum, également rejetée.</p> <p>Les députés ont devant eux 2 semaines de débat et 20 000 amendements dont 13 000 déposés par les Insoumis.</p>	Les syndicats Sncf annoncent ne pas faire grève le 11 février pour ne pas pénaliser les voyageurs un jour de départ en vacances. De même pour les syndicats Ratp.
7 février 2023		Troisième journée de grèves – un peu moins fortes - et de manifestations dans plus de 200 localités avec 757 000 manifestants selon la police et près de 2 millions de personnes dans l'action selon les syndicats.
8 février 2023		L'intersyndicale annonce une 5 <sup>ème</sup> journée d'actions interprofessionnelles le 16 février.

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
11 février 2023		<p>250 <a href="#">manifestations</a> en France, avec 963 000 participants selon la police et 1,8 million selon la Cfdt.</p> <p>L'intersyndicale annonce la suite des actions, en plus de la journée d'action du 16 février :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="#">interpellation des parlementaires</a> pour réaffirmer l'opposition à la réforme ;</li><li>- le 7 mars, si le gouvernement maintient son projet, l'intersyndicale, se dit « prête à durcir le mouvement » et « mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs » ;</li><li>- le 8 mars, action de l'intersyndicale pour dénoncer l'injustice sociale de la réforme envers les femmes.</li></ul>
14 février 2023	<p><a href="#">L'Assemblée nationale</a> (LR, Nupes, RN) rejette l'article 2 du projet de loi de réforme des retraites qui créait un index séniors.</p>	

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
16 février 2023		<u>Cinquième journée d'action des syndicats contre la réforme des retraites.</u> 440 000 manifestants selon la police, malgré les zones A et B en vacances scolaires.
17 février 2023	Fin du temps d'examen du projet de loi retraites à l'Assemblée nationale, sans avoir été au bout du texte, ni examiné et voté l'article 7 sur le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, ni voté le projet de loi, après 2 semaines de débats dans la plus grande confusion et les 13 000 amendements de LFI.	
18 février 2023	Peu après le 17 à minuit, <u>examen de la motion de censure</u> déposée par le RN, largement rejetée (vote pour du seul RN).	 <p>Après 9 jours de débats, les députés ont arrêté l'examen du texte ce 17 février à minuit, peu avant l'article 3</p> <p>MARINE LE PEN PRÉSIDENTE DU GROUPE "RASSEMBLEMENT NATIONAL"</p> <p>RÉFORME DES RETRAITES : MOTION DE CENSURE - 18 FÉVRIER 2023</p>

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
28 février 2023	<p>Examen du projet de loi par la commission des affaires sociales du Sénat, qui « recommande au Sénat l'adoption de la réforme paramétrique des retraites qu'elle préconise depuis 2019... » et propose un certain nombre d'amendements.</p>	
2 mars 2023	<p>Début de l'examen du texte au <u>Sénat</u> en séance publique.</p>	

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
7 mars 2023		<p>Sixième journée de grèves et de manifestations : « la France à l'arrêt ». Les plus fortes manifestations depuis le début du mouvement, avec 1 280 000 manifestants en France selon la police et plus de 3 millions de travailleurs mobilisés par la grève et/ou la manifestation selon l'intersyndicale. Annonce par l'intersyndicale en fin de journée des actions suivantes : en plus du 8 mars pour pointer les effets de la réforme sur les femmes et d'un soutien à la mobilisation des jeunes le 9 mars, mobilisation interprofessionnelle samedi 11 mars, puis le jour de la Commission mixte paritaire (CMP du Parlement) attendue le 15 mars.</p>
8 mars 2023 + 9 mars 2023	<p>Pendant la séance du 8 mars, peu après minuit, vote par les sénateurs en faveur de l'article 7 du projet de loi qui reporte l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans.</p>	<p>Journée d'actions et de manifestations contre les injustices du projet de réforme pour les femmes. Et grèves reconduites dans les secteurs des transports et de l'énergie.</p>

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
10 mars 2023	<p><a href="#"><u>Le gouvernement par la voix d'Olivier Dussopt (Ministre du travail) recourt au Sénat au vote bloqué (article 44-3) en fin d'examen du projet de loi.</u></a></p>	 A photograph showing the interior of the French National Assembly (Assemblée Nationale). The room is ornate with red walls, gold-colored decorations, and wooden furniture. Many people are seated in the audience, and a man in a dark suit stands at a podium on the right side, speaking into a microphone. The floor is covered with a red carpet.
15 mars 2023	<p><a href="#"><u>Commission mixte paritaire (CMP) est une commission composée de sept députés et sept sénateurs pouvant être réunie à l'initiative du Premier ministre, en cas de désaccord persistant entre les assemblées sur un projet ou une proposition de loi. Elle a pour mission d'aboutir à la conciliation des deux assemblées sur un texte commun.</u></a></p> <p>Le texte est soumis au vote le 16 mars.</p>	<p><a href="#"><u>Septième journée de grève et de manifestations:</u></a> 480 000 manifestants en France selon le ministère de l'intérieur, 1,7 million selon la CGT. Les deux estimations sont supérieures à celles du samedi 11 mars, mais inférieures à celles du mardi 7.</p>

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
16 mars 2023	<p>Le matin, <b>vote positif du Sénat</b> pour le projet de loi.</p> <p>À l'Assemblée nationale, <b>la Première ministre engage la responsabilité de son gouvernement (article 49.3)</b>.</p> 	<p>Conférence de presse des leaders syndicaux de l'intersyndicale devant l'Assemblée nationale, demandant aux députés de voter contre le projet de réforme.</p> <p>Suite à l'annonce du recours au 49.3, l'intersyndicale appelle à des rassemblements syndicaux locaux le weekend des 18 et 19 et à une nouvelle journée de grèves et de manifestations jeudi 23 mars.</p>
17 mars 2023	<p>Dépôt de 2 <b>motions de censure</b> à l'Assemblée nationale en réaction au 49.3.</p>	

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.



## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

elpais.com/internacional/2023-03-17/cumplir-una-promesa-por-decretazo.html

Selección: ESPAÑA

SUSCRIBETE

INICIAR SESIÓN

EL PAÍS

Internacional

EUROPA · EE UU · MEXICO · AMÉRICA LATINA · ORIENTE PROXIMO · ASIA · ÁFRICA · ÚLTIMAS NOTICIAS

FRANCIA > OPINIÓN

### Cumplir una promesa por decreto

Guste o no, Macron ha cumplido lo que anunció. La cuestión es si ha dilapidado todo su capital político al reformar unilateralmente las pensiones



Gendarmes franceses se posicionan

LE SOIR

ACCUEIL · MONDE · FRANCE

### Réforme des retraites en France: comment Emmanuel Macron espère sortir du bourbier

Après le coup de force sur les retraites, le président cherche à reprendre le fil du quinquennat. Mais rien ne sera moins simple. Il pourra s'adresser au pays.

Article réservé aux abonnés



Envoyée permanente à Paris  
Par Joëlle Meskens

Publié le 19/03/2023 à 18:24 | Temps de lecture: 4 min

The Guardian @guardian · Suivre

Macron uses special powers to force through plan to raise pension age



theguardian.com

Macron uses special powers to force through plan to raise pension age  
Chaotic scenes in parliament and Paris streets as thousands gather in spontaneous protest

8:28 AM - 17 mars 2023

47 Répondre Partager

Lire 17 réponses

zeit.de/politik/ausland/2023-03/frankreich-rentenreform-emmanuel-macron-blockierte-republik?utm\_refferrer=https%3A%2F%2Fwww.letelegramme...

☰ Menü

ZEIT ONLINE

Abo testen

Umstrittene Rentenreform

### Die blockierte Republik

Emmanuel Macron ist isoliert, das Parlament geschwächt. Der Protest gegen Frankreichs Präsident droht sich zu radikalisieren. Diese Reform wird das Land lange belasten.

Von Matthias Krupa, Paris

16. März 2023, 20:32 Uhr / 139 Kommentare

Artikel hören



Vertrauen in Präsident Emmanuel Macron in Frankreich schwundet – und mancherorts kündigt sich der Protest. © Benoit Tessier/Reuters; Lou BENOIST/AFP/Getty Images

/world/france-pension-vote?campaign\_id=190&emc=edit\_ufh\_20230316&instance\_id=87854&nl=from-the-times&reg\_id=...

The New York Times

Retirement Plan | What to Know | Bill Enacted Without Full Vote | Anger Simmers | Plan to Raise Retirement Age

### Macron Pushes French Pension Bill Through Without Full Vote

President Emmanuel Macron, shy of support in Parliament for his contentious proposal to raise the retirement age, used a constitutional measure to enact the bill without putting it to a vote in the powerful National Assembly.

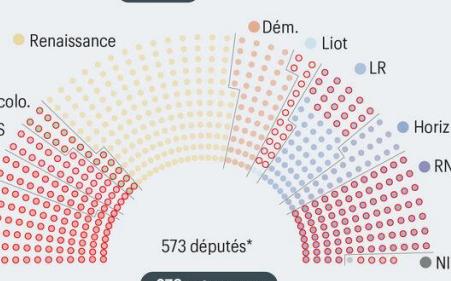
March 16, 2023

## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

Chronologie	La loi	La République sociale
20 mars 2023	<p>Les deux motions de censures, portées par les groupes LIOT et RN, sont rejetées. La <a href="#">loi est adoptée</a>. Le gouvernement reste en place.</p>	<p>Des <a href="#">manifestations improvisées</a> (non déclarées) se multiplient partout en France. Les forces de l'ordre procèdent à de <a href="#">nombreuses interpellations</a>.</p>

### Motion de censure

#### Les résultats du vote

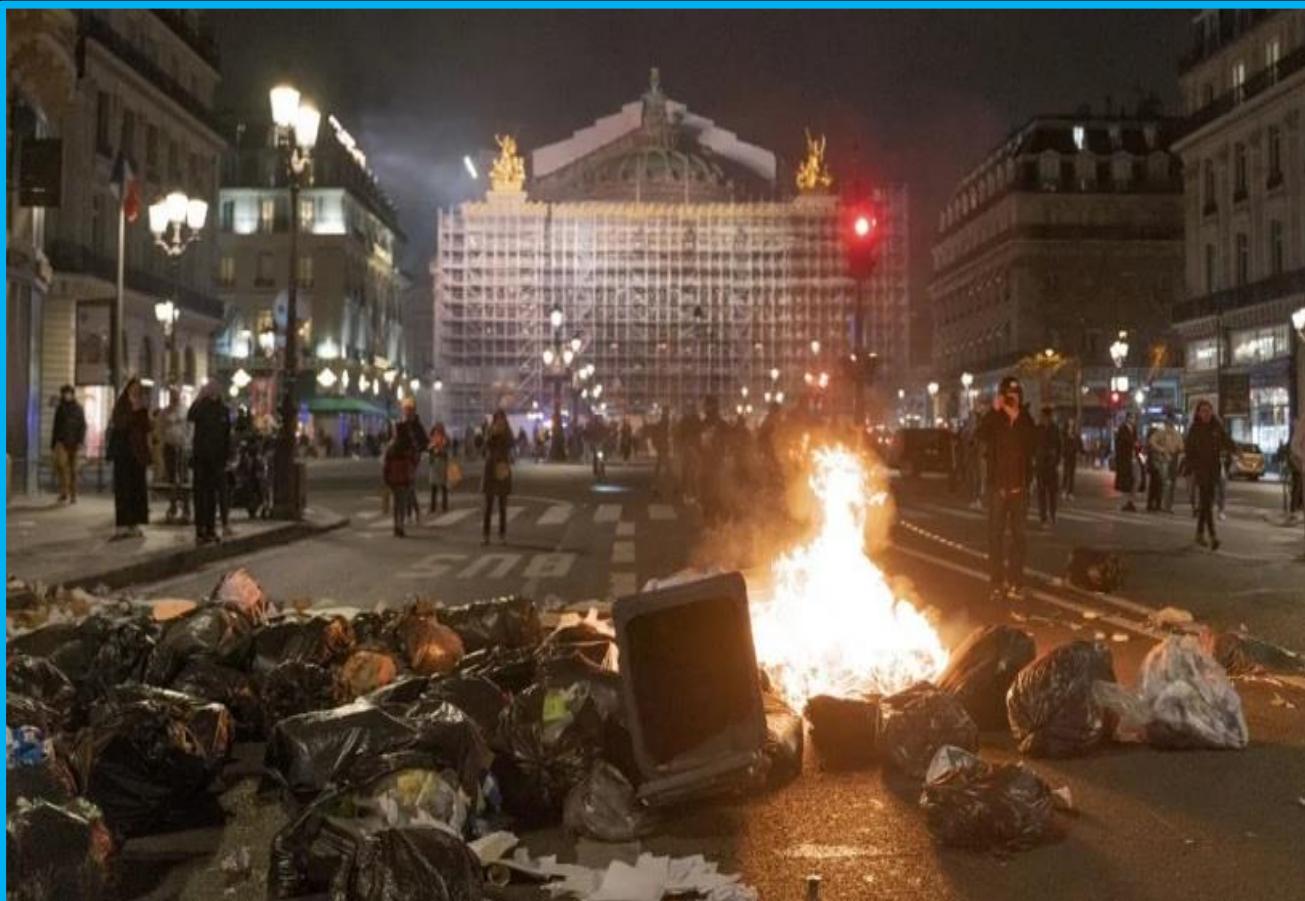


\* Il y a quatre sièges vacants ou non pourvus.

Note : le résultat du vote de la motion ne tient pas compte de l'emplacement précis du député dans l'hémicycle mais de son appartenance à un groupe politique.

20 mars 2023 - Source : Assemblée nationale.

Le Parisien



## II. Les étapes d'une loi : l'exemple de la réforme des retraites.

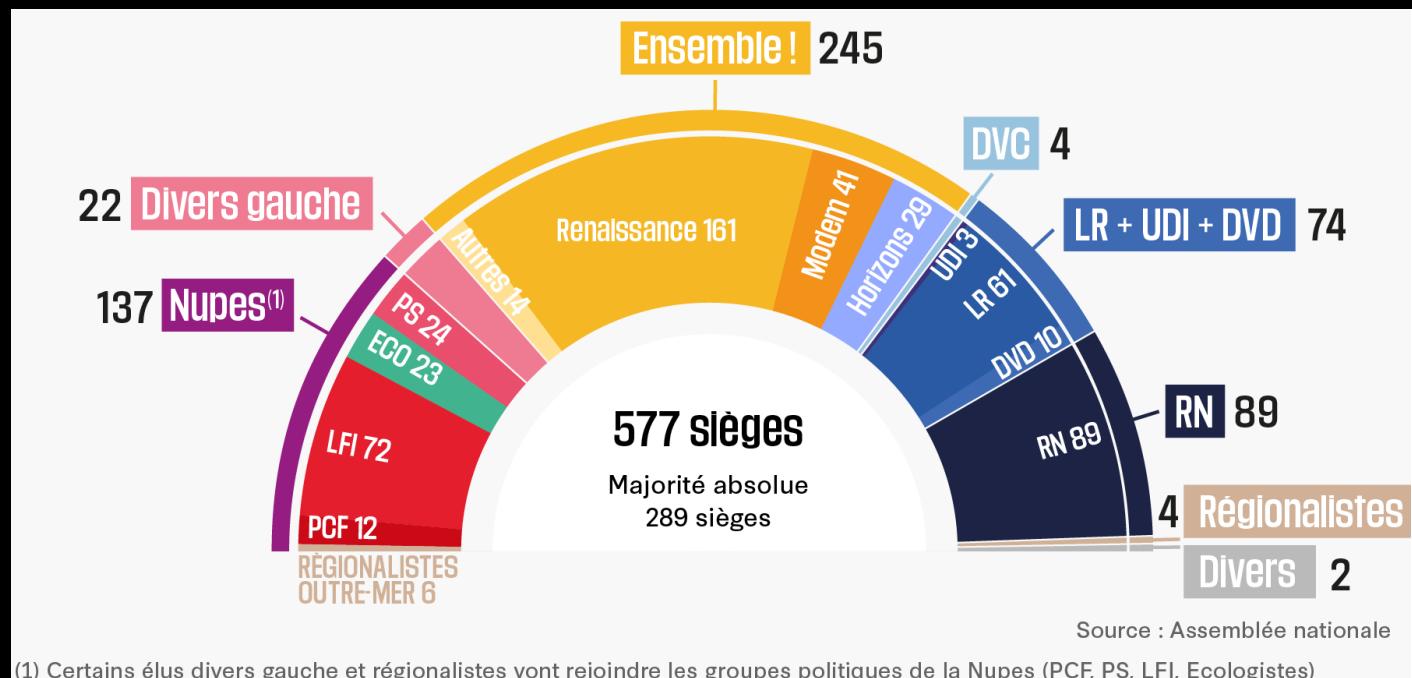
Chronologie	La loi	La République sociale
Avenir	<p>Deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le contrôle de la loi par le <a href="#">Conseil Constitutionnel</a>.</li><li>- La promulgation de la loi, après signature par le Président de la république, avec parution dans le Journal Officiel.</li></ul> 	<p>Des recours sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pression de la rue par des grèves et des manifestations, avec le risque de débordements.</li><li>- Recours au <a href="#">Conseil Constitutionnel</a></li></ul> 

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 1. Les partis politiques dans la vie démocratique.

Un parti politique est une organisation qui rassemble des citoyens autour d'objectifs politiques communs dans le but d'exercer le pouvoir.

L'article 4 de la Constitution de 1958 précise : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. »



### III. L'opinion publique et les médias.

#### 1. Les partis politiques dans la vie démocratique.

Traditionnellement, on attribue trois fonctions principales aux partis politiques :

- une fonction programmatique par la définition d'orientations et de mesures pour le pays
- une fonction de structuration de l'opinion publique par l'animation du débat politique
- une fonction de sélection des candidats et des élites politiques.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 2. Les syndicats dans la vie démocratique.

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. La liberté syndicale a été reconnue en France par la loi dite Waldeck-Rousseau de 1884.

Le droit d'adhérer à un syndicat et de défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale a été ensuite réaffirmé dans le préambule de la Constitution de 1946 auquel se réfère le préambule de la Constitution de 1958.



### III. L'opinion publique et les médias.

#### 2. Les syndicats dans la vie démocratique.

Les syndicats ou associations professionnelles regroupent des personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou connexes et ils ont pour objet exclusif l'étude et la défense des droits, ainsi que des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels des personnes visées par leurs statuts.

Les syndicats assurent la défense collective et individuelle des intérêts des salariés, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise.

Ils ont la capacité d'entrer en justice afin d'assurer la défense de ces intérêts.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 3. Les associations dans la vie démocratique.

Une association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices. Elle peut avoir des buts très divers (sportif, défense des intérêts des membres, humanitaire, promotion d'idées ou d'œuvres...).

La liberté d'association n'a été réellement acquise qu'avec la loi Waldeck-Rousseau du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association.



ORDRE DE MALTE  
FRANCE



### III. L'opinion publique et les médias.

#### 3. Les associations dans la vie démocratique.

On peut distinguer quatre grandes fonctions remplies par les associations :

- partage d'un loisir entre membres
- défense des intérêts des membres
- rôle caritatif, humanitaire
- expression, diffusion et promotion d'idées ou d'œuvres.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 4. Les citoyens et les sondages d'opinion dans la vie démocratique.

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité.

Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 4. Les citoyens et les sondages d'opinion dans la vie démocratique.

Toutefois, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote. C'est à ce moment que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société. En votant, mais aussi en faisant acte de candidature à une élection, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 4. Les citoyens et les sondages d'opinion dans la vie démocratique.



Il n'y pas de définition légale du sondage d'opinion ou du sondage politique. La Commission des sondages considère que c'est une opération visant à donner une indication quantitative de l'opinion d'une population au moyen d'un échantillon représentatif de cette population.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 4. Les citoyens et les sondages d'opinion dans la vie démocratique.

Un media qui publie un sondage est soumis à un certain nombre d'obligations. La loi impose de faire figurer dans la publication du sondage les mentions suivantes : le nom de l'institut de sondage, le nom et la qualité de l'acheteur du sondage, le nombre des personnes interrogées ainsi que la ou les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations.

A ces obligations s'ajoutent deux interdictions :

- interdiction de commentaires qui altèrent la portée des résultats obtenus, c'est-à-dire de commentaires trompeurs ou tendancieux ;
- interdiction de publier un sondage électoral la veille et le jour du scrutin.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 4. Les citoyens et les sondages d'opinion dans la vie démocratique.

Un sondage d'opinion donne une information sur un échantillon de la population au moment où il est fait. Ce n'est donc pas le résultat d'un vote ou d'une élection, et il doit être considéré comme tel.

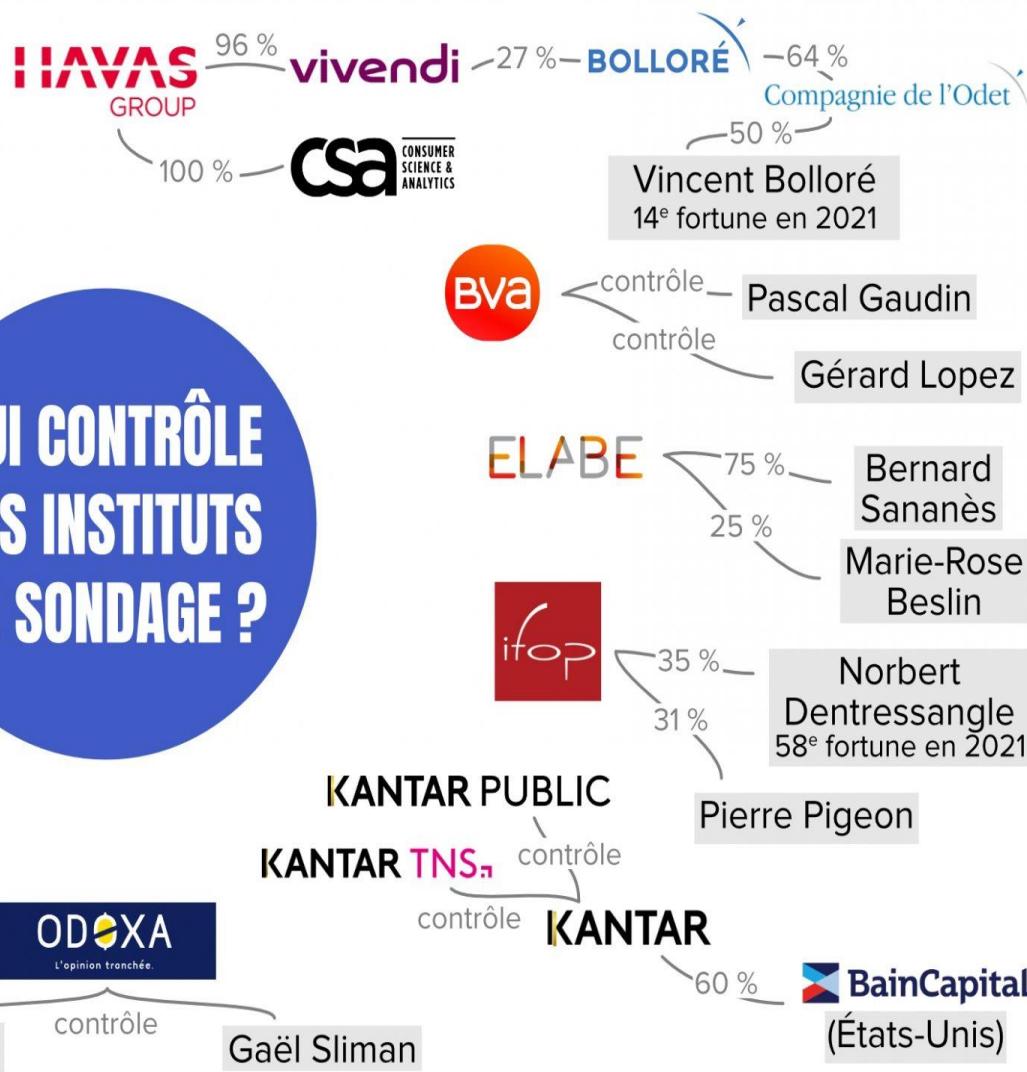
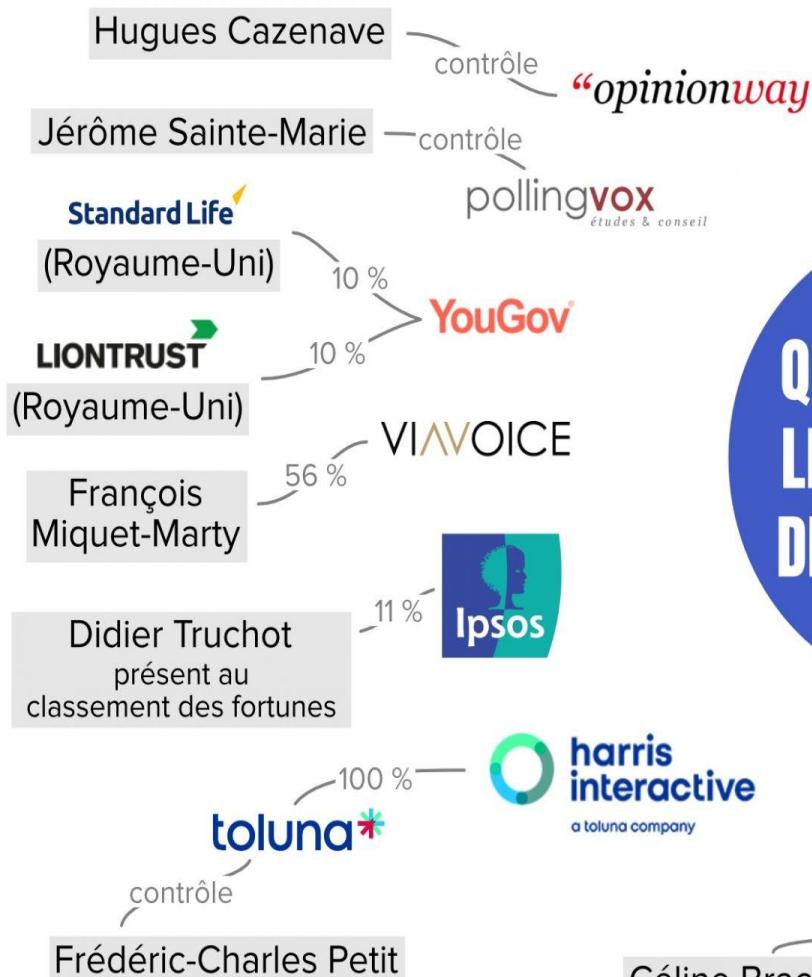
Les médias quant à eux sont souvent orientés politiquement, de même que les réseaux sociaux répandent de l'information à la vitesse de la rumeur, ce qui nécessite de conserver son esprit critique.

### III. L'opinion publique et les médias.

#### 4. Les citoyens et les sondages d'opinion dans la vie démocratique.

## ÉLUCID | Qui contrôle les instituts de sondage en 2022 ?

Source : Élucid



### III. L'opinion publique et les médias.

#### 4. Les citoyens et les sondages d'opinion dans la vie démocratique.

Méthodologie : Comment vérifier les informations trouvées sur le net?

- Vérifiez la date
- Vérifiez les sources
- Repérez les mots clefs et faites votre propre recherche
- Consultez les médias du pays concerné
- Cherchez la thèse "opposée"
- Lisez les commentaires
- Vérifiez les images

Un site peut vous aider: <http://www.hoaxbuster.com/> tout en conservant l'esprit critique.